

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 649****18 août 2001****SOMMAIRE**

ACP II S.C.A., Luxembourg .....	31151	Rivar S.A., Luxembourg .....	31109
Accenture International, S.à r.l., Luxembourg ...	31150	Riverstone S.A., Luxembourg .....	31126
Actech S.A. ....	31151	Riverstone S.A., Luxembourg .....	31126
Alcione Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	31151	Riverstone S.A., Luxembourg .....	31126
Alsterkrugchausee Immobilien A.G., Luxembourg .....	31152	Riverstone S.A., Luxembourg .....	31126
Althéna S.A., Luxembourg .....	31152	Riverstone S.A., Luxembourg .....	31126
Althéna S.A., Luxembourg .....	31152	SCI Due Donne, Luxembourg .....	31132
Asia Motor Technologies Holding S.A., Luxembourg .....	31106	Sea Wonder S.A., Luxembourg .....	31125
Asia Motor Technologies Holding S.A., Luxembourg .....	31107	Serrano S.A., Luxembourg .....	31127
Asteroïde S.A., Luxembourg .....	31152	Serrano S.A., Luxembourg .....	31129
Becofin S.A., Luxembourg .....	31108	SIW Immobilière, S.à r.l., Pétange .....	31129
Becofin S.A., Luxembourg .....	31109	Société des Anciens Etablissements Autocars Emile Frisch, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie ..	31132
Diana, S.à r.l., Rumelange .....	31122	Société des Anciens Etablissements Autocars Emile Frisch, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie ..	31132
Experts et Patrimoines S.A., Luxembourg .....	31133	Société Luxembourgeoise de Café, S.à r.l., Ber- trange .....	31123
FPH Invest S.A., Luxembourg .....	31139	Société Luxembourgeoise de Café, S.à r.l., Ber- trange .....	31123
IN.A.MA, S.à r.l., Luxembourg .....	31110	Socomex S.A.H., Luxembourg .....	31133
IQ House S.A., Luxembourg .....	31120	Steel & Co S.A., Luxembourg .....	31133
Krautling S.A., Luxembourg .....	31109	Technologue, S.à r.l., Mamer .....	31133
Krautling S.A., Luxembourg .....	31109	Tonkoy Holding S.A. ....	31136
Latino, S.à r.l., Luxembourg .....	31110	TP Management (Luxembourg) S.A., Senninger- berg .....	31136
Les Tournesols, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette .....	31129	Trans Container Finance S.A.H., Luxembourg ...	31139
My-Fal S.A.H., Grevenmacher .....	31121	Trek Holding S.A., Luxembourg .....	31136
My-Fal S.A.H., Grevenmacher .....	31122	Trek Holding S.A., Luxembourg .....	31138
Naval Yachting System Luxembourg S.A., Nos- pelt .....	31121	Trilero Holding S.A., Luxembourg .....	31119
Naval Yachting System Luxembourg S.A., Nos- pelt .....	31121	Usantar S.A., Luxembourg .....	31139
Netbay, S.à r.l., Luxembourg .....	31122	Valley Park S.A., Luxembourg .....	31139
Oberheim S.A., Luxembourg .....	31123	Valoris Europe S.A., Luxembourg .....	31142
Omnilogic, S.à r.l., Luxembourg .....	31120	Valoris Europe S.A., Luxembourg .....	31142
Orion Transports, S.à r.l., Luxembourg .....	31138	Valoris Luxembourg S.A., Luxembourg .....	31147
Pocolena S.A., Luxembourg .....	31107	(An der) Weissbach, S.à r.l., Bofferdange .....	31151
Prima S.A., Junglinster .....	31123	WPP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	31142
Private Trust S.A., Luxembourg .....	31124	Yoritomo Holding S.A., Luxembourg .....	31147
Prodiba S.A., Foetz .....	31124	Yoritomo Holding S.A., Luxembourg .....	31148
Restaurant Pepe Bar, S.à r.l., Luxembourg-Hol- lerich .....	31125	Zink Holding S.A., Luxembourg .....	31148
		Zink Holding S.A., Luxembourg .....	31150

**ASIA MOTOR TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 75.213.

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ASIA MOTOR TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha, R. C. Luxembourg section B numéro 75.213, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 535 du 26 juillet 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de CHF en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 30.000.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Souscription et libération intégrale.
- 5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 30.000.000,- EUR soit représenté par 30.000 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR, chacune entièrement libérée.
- 6.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social de cinquante mille francs suisses (50.000,- CHF).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à cinquante mille francs suisses (50.000,- CHF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1,50 CHF=1,- EUR, en trente-trois mille trois cent trente-trois virgule trente-trois euros (33.333,33 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-neuf millions neuf cent soixante-six mille six cent soixante-six virgule soixante-sept euros (29.966.666,67 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille trois cent trente-trois virgule trente-trois euros (33.333,33 EUR) à trente millions d'euros (30.000.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

*Quatrième résolution*

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par l'établissement ASIA HIGH TECH STIFTUNG, ayant son siège social à Mauren (Principauté du Liechtenstein).

Le montant de vingt-neuf millions neuf cent soixante-six mille six cent soixante-six virgule soixante-sept euros (29.966.666,67 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ASIA MOTOR TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, une (1) action ancienne donnant droit à trente (30) actions nouvelles.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente millions d'euros (30.000.000,- EUR), divisé en trente mille (30.000) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze millions trois cent quarante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 1.208.852.336,80 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Brimeyer, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2000, vol. 512, fol. 29, case 8. – Reçu 12.088.523 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 janvier 2001.

J. Seckler.

(05890/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**ASIA MOTOR TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 janvier 2001.

J. Seckler.

(05891/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**POCOLENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 66.570.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2000*

ont été nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, président,

Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg,

Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg,

Monsieur Charles Meyer, employé privé, Luxembourg.

A été nommée commissaire aux comptes pour la même période:

CHECK CORP. Alofi, Niue.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(06512/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**BECOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 40.468.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BECOFIN S.A., avec siège social à L-3515 Dudelange, 216, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 465 du 15 octobre 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 juin 1992, publié au Mémorial C, numéro 476 du 21 octobre 1992,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 40.468.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures et est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant à Bertrange.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de la société de L-3515 Dudelange, 216, route de Luxembourg à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

2. Modification de l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de huit millions de francs luxembourgeois (LUF 8.000.000,-) sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3515 Dudelange, 216, route de Luxembourg à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: M. Galowich, C. Erpelding, G. Gredt, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 127S, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 janvier 2001.

T. Metzler.

(05906/222/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**BECOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 40.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 janvier 2001.

T. Metzler.

(05907/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**KRAUTLING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.279.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour KRAUTLING S.A.

Signature

(06162/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**KRAUTLING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.279.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour KRAUTLING S.A.

Signature

(06161/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**RIVAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.980.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2000*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Roberto Verga, Jean Lambert, José Jordan Gines, administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes arrivant à échéance lors de cette assemblée générale sont renouvelés pour une période d'un an jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Extrait sincère et conforme

Pour RIVAR S.A.

Signature

Un mandataire

(06521/744/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**LATINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1719 Luxembourg, 2, rue des Hauts-Fourneaux.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Cession de parts sociales.
- Démission.
- Nomination.

Les deux associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représenté.

Monsieur Morano Antoine, demeurant au 2, rue des Hauts-Fourneaux, L-1719 Luxembourg agissant en tant que associé et gérant technique, vend ses 40 parts sociales à Madame Ferreira Da Cruz Selene demeurant au 5, rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg.

Par la même occasion, Monsieur Morano Antoine donne sa démission en tant que Gérant Technique de la société. La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Après cette cession, la répartition des parts est la suivante:

- Madame Ferreira Da Cruz Selene ..... 100 parts

Les associés acceptent la démission de Monsieur Morano Antoine et sera nommée comme nouveau Gérant Technique Madame Ferreira Da Cruz Selene demeurant au 5, rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 18.00 heures.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

S. Ferreira Da Cruz / A. Morano

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06171/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**IN.A.MA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,**  
**(anc. IN.A.MA. S.A.).**

Registered office: Luxemburg, 125, avenue du X Septembre.

H. R. Luxemburg B 62.325.

In the year two thousand, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of IN.A.MA. S.A., a société anonyme incorporated under the denomination of IN.A.MA. S.A. by deed of December 19, 1997 published in the Mémorial C No 212 of April 3, 1998, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 62.325 and having its registered office in Luxembourg, 125, avenue du X Septembre (hereafter referred to as the «Company»). The articles of incorporation of the Company were for the last time amended by deed of July 7, 2000, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened at 6.30 p.m. by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Antje-Irina Kurz, lawyer, residing in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Michèle Hansen, lawyer, residing in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To change the legal form of the Company from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».
2. To approve the new articles of incorporation of the Company.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders of their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of six million seven hundred ninety-five thousand Euro (EUR 6,795,000.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.

The meeting is composed as follows:

- 1) INGKA HOLDING EUROPE B.V., with registered office at Hullenbergweg 2, NL-1101 BL-Amsterdam, The Netherlands, holder of one (1) share;

2) IN.A.MA. HOLDING S.A., with registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, holder of fourteen thousand nine hundred ninety-nine (14.999) shares.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to change the legal form of the Company from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to adopt the new articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

**«Art. 1. Form.**

There is established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of only one partner, notably as a result of the transfer of shares.

**Art. 2. Name.**

The Company will exist under the name of IN.A.MA., S.à r.l.

**Art. 3. Object.**

3.1. The objects for which the Company has been established are:

- a) to invest capital in real property, securities, loans and other assets, to acquire, to manage, to utilise and turn to account and to sell, transfer or otherwise dispose of such assets or rights to the same;
- b) to perform any and all acts of an industrial, commercial or financial nature;
- c) to participate in, to collaborate with, to finance, to administer, to manage or otherwise have an interest in other companies and/or enterprises;
- d) to grant security or give guarantees for liabilities of other companies or enterprises;
- e) to render services and advice to other enterprises and to lease materials, plant and equipment and capital assets to other enterprises, to use and turn to account intellectual and/or industrial property rights, including patented or unpatented know-how, and to participate in or act as a (limited or managing) partner in joint undertakings or to enter into any community of interests and joint ventures;
- f) to act as a trustee or administrator of loans, capital, trust funds, partnerships or participations.

3.2. The objects specified in the preceding paragraph shall be construed in the broadest sense so as to include any activity or purpose which may be related, incidental or conducive thereto. The activities may be carried out directly or via branch structures in different locations.

3.3. In pursuing its objects, the Company shall also take into account the interests of the companies and enterprises with which it is affiliated.

**Art. 4. Duration.**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting or partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.**

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.**

The capital is set at six million seven hundred ninety five thousand Euro (EUR 6,795.000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares of a par value of four hundred fifty-three Euro (EUR 453,-) each.

Save, insofar as permitted by law, the Company may not grant security, give price guarantees, commit itself in any other way or declare to be jointly or severally liable with or for others with a view to enabling third parties to take or acquire shares in its capital.

The board of managers shall keep a register containing the names and addresses of all partners and of persons who possess a usufruct of pledge created on shares.

At the request of any partner, beneficiary of usufruct or pledgee the board of managers shall issue a free of charge extract from the register with regard to the applicant's entitlement to a share.

The board of managers shall make the register available at the office of the Company for inspection by the partners and by the beneficiaries of usufruct and pledgees.

Shares may be encumbered with a usufruct. If at the creation of the usufruct it has been stipulated that the right to vote shall vest in the beneficiary of usufruct, he shall possess that right only if both that stipulation and - in case of assignment of the usufruct - the transmission of the right to vote have been approved by the general meeting of partners, such approval to be granted unanimously.

In the event that several persons possess undivided (joint) rights in respect of a share, such persons can only exercise those rights by causing themselves to be represented as against the Company by one person.

**Art. 7. Amendment of the capital.**

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.**

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.**

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Any partner who wishes to transfer shares shall be required to give notice of such intent by registered letter to the board of managers, also stating the number of the shares to be transferred. Said notice shall constitute an offer of sale to the other partners.

The board of managers shall be required to inform all other partners by registered letter of the contents of the aforesaid notice within seven days from receipt thereof. All those partners shall then have a pre-emptive right proportional to the number of shares they hold already.

A partner who wishes to exercise his pre-emptive right shall so inform the board of managers by registered letter within one month from receipt of the notice referred to in the preceding paragraph.

In the event that not all shares offered are applied for, the general meeting or partners shall be authorised to designate by a majority vote representing at least three quarters of the capital one or more buyers prepared to buy the remaining shares.

The Company also may be designated as an intending buyer, provided that the partner offering the shares («the seller») shall give his consent thereto and that the legal provisions concerning the purchase by a company of its own shares be respected.

The designation of one or more buyers must take place within one month after the expiry of the term mentioned in the preceding paragraph.

The board of managers shall as soon as possible notify the seller and all buyers by registered letter of the names of the persons to whom the shares offered have been allocated and of the number of shares that has been allocated to each of those persons.

The seller and the person(s) to whom shares have been allocated and - if shares have been allocated to the Company - the person to be designated for that purpose by the general meeting of partners, shall consult together as regards the price to be paid for all shares offered for sale.

If within two weeks after despatch of the above-mentioned notice the aforesaid consultation has not resulted in full agreement, the price to be paid for all those shares shall be determined by three experts, at least one of whom to be a «réviseur d'entreprises», such experts to be appointed, at the request of any of the parties, by the court having jurisdiction in the place where the Company has its registered office, all this unless the parties shall appoint one or more experts in mutual agreement.

The experts shall be entitled to inspect all books and records of the Company. The board of managers shall supply the experts with all the information they may require and shall give them all such assistance as they may desire for the purpose of determining the price. The experts shall render their report to the board of managers. Notice of the price as determined shall be given by registered letter to the seller and all buyers by the board of managers within one week after receipt of the aforesaid report.

The costs relating to the determination of the price of the shares, including but not limited to the experts' fees, shall be paid by the Company.

If and when it is determined, according to the relevant notice from the board of managers, that not all of the shares offered will be bought by the person(s) to whom those shares have been offered, the sellers may transfer the shares so



offered to one or more third parties provided partners representing at least three-quarters of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting

- a) If any of the following events upon a partner's death;
- b) if a partner is adjudicated a bankrupt or is granted an official suspension of payments, or if a partner is placed under compulsory guardianship or otherwise ceases to have absolute control of his property;
- c) if a body corporate, general partnership, limited partnership or any other partnership owning one or more shares is wound up, liquidated, or shall cease to exist;

the shares concerned must be offered for sale to the other partners. The provisions of the preceding paragraphs to the extent possible be of corresponding application.

These provisions shall not apply if all other partners have issued a written statement to the effect that they approve an intended transfer of shares, provided that where a transfer is concerned such transfer shall be effectuated within three months after approval for that purpose has been given.

All notices specified in this Article may, apart from service by registered letter, also be served by a bailiff's writ or delivered against receipt.

**Art. 12. Redemption of shares.**

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Board of managers.**

The Company will be administered by a board of managers composed of at least three managers who need not be partners.

The managers will be elected by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.**

The board of managers will appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a member of the board of managers and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meetings of partners, if any.

The board of managers will meet upon call by its chairman. A meeting of the board of managers must be convened if any two managers so require.

The chairman of the board of managers will preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of partners, if any, except that in his absence the board of managers may appoint any other person as chairman pro tempore by the majority of the votes of the persons present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency, at least one week's written notice of meetings of the board of managers shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The meeting may be held without prior notice, if all the managers are present or represented at the relevant meeting, or if all those managers who are neither present nor represented at the relevant meeting waived the notice by the consent in writing, by fax or by telegram. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Every meeting of the board of managers shall be held in Luxembourg or such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or by telegram another manager as his proxy.

A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office.

Resolutions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written resolution, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

**Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers.**

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of managers or by any two managers.

**Art. 17. Powers of the board of managers.**

The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole partner or the general meeting of partners, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the sole partner or the general meeting of partners, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.**

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 19. Representation of the Company.**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

**Art. 20. Litigations involving the Company.**

Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

**Art. 21. General meeting of partners.**

21.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

21.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 22. Decisions.**

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 23. Financial year.**

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 24. Balance-sheet.**

Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

**Art. 25. Allocation of profits.**

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.**

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 27. Matters not provided.**

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg Francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 7.00 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache des vorstehenden Textes :**

Im Jahre zweitausend, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg),

traten die Gesellschafter der Aktiengesellschaft IN.A.MA. S.A., mit Sitz in L-2551 Luxemburg, 125, avenue du X Septembre, B 62.325 zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen. Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 19. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 212 vom 13. April 1998, und ihre Statuten wurden zum letzten Mal gemäß Urkunde vom 7. Juli 2000 abgeändert, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, (die «Gesellschaft»).

Die Versammlung wurde um 18.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Marc Loesch, Rechtsanwalt, wohnhaft in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Antje-Irina Kurz, Rechtsanwältin, wohnhaft in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Michèle Hansen, Rechtsanwältin, wohnhaft in 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxemburg.

Der Verwaltungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I. Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

1. Änderung der Gesellschaftsform der Gesellschaft von einer Aktiengesellschaft («société anonyme») in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée»).

2. Beschluß über die neue Satzung der Gesellschaft.

II. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Gesellschaftern und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und durch den unterzeichnenden Notar ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III. Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche Aktien die das gesamte Gesellschaftskapital von sechs Millionen siebenhundertfünfundneunzigtausend Euro (EUR 6.795.000.-) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass diese ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten kann. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben.

Die Versammlung setzt sich wie folgt zusammen:

1) INGKA HOLDING EUROPE B.V., mit Sitz in Hulenbergweg 2, NL-1101 BL Amsterdam, Niederlande, Inhaber einer (1) Aktie;

2) IN.A.MA. HOLDING S.A., mit Sitz in 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Inhaber von vierzehntausendneunhundertneunundneunzig (14.999) Aktien.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluß*

Die Versammlung beschließt, die Gesellschaftsform der Gesellschaft von einer Aktiengesellschaft («société anonyme») in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») zu ändern.

#### *Zweiter Beschluß*

Die Versammlung beschließt, die neue Satzung der Gesellschaft anzunehmen, die wie folgt lauten wird:

#### **«Art. 1. Gesellschaftsform.**

Es wird hiermit durch die Komplementen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, Artikel 1832 des Zivilgesetzbuches («Code Civil») in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt.

Die Gesellschaft hat ursprünglich mehrere Gesellschafter. Die Gesellschaft kann jedoch zu jeder Zeit einen alleinigen Gesellschafter haben, insbesondere infolge der Übertragung von Gesellschaftsanteilen.

#### **Art. 2. Name der Gesellschaft.**

Der Name der Gesellschaft ist IN.A.MA., S.à r.l.

#### **Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft.**

3.1. Die Zwecke für die Gründung der Gesellschaft sind:

a) Kapital in Immobilien, Wertpapiere, Darlehen und andere Aktiva investieren, solche Aktiva oder Rechte hierzu erwerben, verwalten, gebrauchen, verwenden, kaufen, übertragen oder auf andere Art und Weise abtreten;

b) alle Geschäfte industrieller, gewerblicher oder finanzieller Natur tätigen;

c) sich an anderen Gesellschaften und/oder Unternehmen beteiligen, mit ihnen zusammenarbeiten, sie finanzieren, führen, leiten oder auf andere Art und Weise Anteilsrechte an ihnen erwerben;

d) für Schulden anderer Gesellschaften und Unternehmen Sicherheiten leisten und Bürgerschaft gewähren;

e) anderen Unternehmen Dienste leisten und sie beraten, ihnen Material, Betriebsgegenstände, Einrichtungen und Anlagevermögen vermieten, Patente und Urheberrechte, einschließlich durch Patente geschütztes oder nicht geschütztes Know-how gebrauchen und verwerten, geschäftsführender oder beschränkt haftender Gesellschafter tätig sein oder an anderen Interessengemeinschaften und joint ventures teilnehmen;

f) sich als Treuhänder betätigen oder als Verwalter von Darlehen, Kapital, Treuhandfonds, Partnerschaften und Beteiligungen.

3.2. Die in den vorausgehenden Abschnitten detaillierten Zwecke werden im weitesten Sinne ausgelegt, so daß sie auch damit zusammenhängende, nebensächliche und diese fördernde Tätigkeiten und Zwecke mit einschließen.

3.3. Beim Verfolgen ihrer Zwecke muß die Gesellschaft auch die Interessen der Gesellschaften und Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, berücksichtigen.

#### **Art. 4. Dauer.**

Die Gesellschaft besteht für eine unbeschränkte Dauer.

Die Gesellschaft kann vor ihrem Ablauf jederzeit durch einen Beschluß des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem, aufgelöst werden.

**Art. 5. Gesellschaftssitz.**

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb dieses Stadtgebietes verlegt werden.

Der Verwaltungsrat kann innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen, wo er das für nützlich erachtet.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.**

Das Gesellschaftskapital wird auf sechs Millionen siebenhundertfünfundneunzigtausend Euro (EUR 6.795.000,-) festgesetzt, eingeteilt in fünfzehntausend (15.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nominalwert von vierhundertdreißig Euro (EUR 453,-) pro Gesellschaftsanteil.

Die Gesellschaft darf, außer mit der Erlaubnis des Gesetzes, weder Sicherheiten gewähren noch eine Preisgarantie geben noch sich auf eine andere Art und Weise verpflichten noch sich als gesamtverbindlich mit oder für Dritte haftend erklären mit dem Zweck, Drittpersonen den Erwerb von Anteilen an ihrem Kapital zu ermöglichen.

Der Verwaltungsrat muss ein Register mit den Namen und Anschriften der Gesellschafter und der Personen, die ein Niessbrauchs- oder Pfandrecht besitzen, führen.

Auf Anfrage eines Gesellschafters, eines Halters des Niessbrauchsrechts oder eines Pfandgläubigers muss der Verwaltungsrat dem Antragsteller einen kostenlosen Registerauszug bezüglich seiner Rechte aushändigen.

Der Verwaltungsrat muss desweiteren das Register am Gesellschaftssitz zwecks Einsicht durch die Gesellschafter, die Halter des Niessbrauchsrechts und die Pfandgläubiger zur Verfügung halten.

Gesellschaftsanteile dürfen mit einem Niessbrauchsrecht belastet werden. Wenn bei der Schaffung des Niessbrauchsrechts bestimmt worden ist, dass das Stimmrecht dem Halter des Niessbrauchsrechts zusteht, dann besitzt er dieses Recht nur, wenn die Bestimmung und - im Falle der Übertragung des Niessbrauchsrechts - die Abtretung des Stimmrechts von der Gesellschafterversammlung einstimmig genehmigt worden ist.

Wenn mehrere Personen ein gemeinsames, ungeteiltes Recht bezüglich eines Gesellschaftsanteils haben, dann darf dieses Recht nur ausgeübt werden durch die Person, welche die gemeinsamen Besitzer aufgrund deren Beschluss der Gesellschaft gegenüber vertritt.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.**

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluß des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, je nach dem, abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.**

Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur gleichwertigen Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Inhaber das Recht auf eine Stimme in der Gesellschafterversammlung.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so übt letzterer sämtliche Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder den Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung zuerkannt werden.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteiles bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters oder die der Gesellschafterversammlung.

Die Erben und Gläubiger des Gesellschafters oder eines der Gesellschafter können unter keinerlei Umständen das Anlegen von Siegeln auf das Vermögen und die Dokumente der Gesellschaft verlangen noch die durch ein Gericht angeordnete Aufstellung eines Inventars des Vermögens der Gesellschaft. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Inventare der Gesellschaft und auf die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung beziehen.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.**

Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteiles müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

**Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.**

10.1. Übertragung wenn die Gesellschaft einen Gesellschafter hat.

Der alleinige Gesellschafter kann seine Gesellschaftsanteile frei veräußern.

10.2. Übertragung wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat.

Die Gesellschaftsanteile können frei zwischen Gesellschaftern veräußert werden.

Die Gesellschaftsanteile können an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung einer Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt, veräußert werden.

**Art. 11. Formerfordernisse.**

Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Jeder Gesellschafter, der Gesellschaftsanteile zu übertragen wünscht, muss seine Absicht per Einschreibebrief dem Verwaltungsrat mitteilen, mit Angabe der Zahl der zu übertragenden Gesellschaftsanteile. Diese Mitteilung gilt als Verkaufsangebot an die Mitgesellschafter.

Der Verwaltungsrat muss alle Mitgesellschafter per Einschreibebrief über die erwähnte Mitteilung innerhalb von 7 Tagen ab Erhalt in Kenntnis setzen. Alle diese Gesellschafter haben dann ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zur Zahl der Gesellschaftsanteile, welche sie bereits besitzen.

Ein Gesellschafter, der das Vorkaufsrecht ausüben will, muss den Verwaltungsrat innerhalb eines Monats ab Erhalt der im vorherigen Abschnitt erwähnten Mitteilung hierüber informieren.

Falls nicht alle angebotenen Gesellschaftsanteile zu kaufen gewünscht sind, dann ist die Gesellschafterversammlung, mit Zustimmung der Gesellschafter die drei Viertel des Gesellschaftskapitals bilden, berechtigt, einen oder mehrere Käufer zu bestimmen, welche die übriggebliebenen Gesellschaftsanteile zu kaufen gewillt sind.

Die Gesellschaft selbst darf auch als Käufer bestimmt werden, unter der Bedingung dass der Verkäufer dies genehmigt und dass die gesetzlichen Bestimmungen über den Kauf eigener Gesellschaftsanteile durch die Gesellschaft berücksichtigt werden.

Die Bestimmung eines oder mehrerer Käufer muss innerhalb eines Monats nach Ablauf der letztgenannten Frist erfolgen.

Der Verwaltungsrat muss so schnell wie möglich den Verkäufer und allen Käufern per Einschreibebrief die Namen der Personen, denen die angebotenen Gesellschaftsanteile zugeteilt worden sind, und die Zahl der Gesellschaftsanteile, welche jeder Person zugeteilt worden ist, mitteilen.

Der Verkäufer und die Personen, denen Gesellschaftsanteile zugeteilt worden sind, und wenn Gesellschaftsanteile der Gesellschaft zugewiesen worden sind, die zu diesem Zweck von der Gesellschafterversammlung zu bestimmende Person, müssen zusammen über den Preis für alle zum Verkauf angebotenen Gesellschaftsanteile beraten.

Wenn innerhalb von 2 Wochen nach Versand der vorher erwähnten Mitteilung die beratenden Parteien kein volles Einverständnis erzielt haben, dann muss der Preis, der für all diese Gesellschaftsanteile gezahlt werden muss, durch drei Sachverständige bestimmt werden, von denen mindestens einer «réviseur d'entreprises» ist, und die auf Betreiben einer Partei vom Gericht, in dessen Zuständigkeitsbereich die Gesellschaft ihren Sitz hat, ernannt werden, es sei denn, die Parteien einigten sich gegenseitig auf einen oder mehrere Sachverständige.

Die Sachverständigen sind berechtigt, die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft einzusehen. Der Verwaltungsrat muss den Sachverständigen alle gewünschten Informationen liefern und er muss ihnen jede für die Bestimmung des Preises angeforderte Hilfe gewähren. Die Sachverständigen müssen dem Verwaltungsrat ihren Bericht übergeben.

Der so bestimmte Preis muss dem Verkäufer und allen Käufern per Einschreibebrief durch den Verwaltungsrat innerhalb einer Woche nach Erhalt des erwähnten Berichtes mitgeteilt werden.

Die im Zusammenhang mit der Bestimmung des Preises der Gesellschaftsanteile angefallenen Kosten, einschliesslich des Sachverständigenhonorars gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Wenn und falls gemäß einer entsprechenden Mitteilung des Verwaltungsrates feststeht, dass nicht alle angebotenen Gesellschaftsanteile von den Personen, denen diese Gesellschaftsanteile angeboten worden sind, gekauft werden, dann darf der Verkäufer, unter der Bedingung, dass die Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt, ihre Zustimmung geäussert hat, die angebotenen Gesellschaftsanteile einer oder mehreren Drittpersonen übertragen.

In folgenden Fällen:

- a) beim Ablehnen eines Gesellschafters;
- b) wenn ein Gesellschafter in Konkurs geht oder offiziell als zahlungsunfähig erklärt wird, oder wenn er unter Kuratel gestellt wird oder auf andere Weise die absolute Kontrolle über sein Vermögen verliert;
- c) wenn eine Kapital- oder Personengesellschaft, die Gesellschaftsanteile hält, aufgelöst oder liquidiert wird oder zu existieren aufhört;

müssen die betroffenen Gesellschaftsanteile den Mitgesellschaftern zum Verkauf angeboten werden. Die Bestimmungen der vorausgehenden Abschnitte sind soweit wie möglich anzuwenden. Diese Bestimmungen sind nicht anzuwenden, wenn alle Mitgesellschafter ihr schriftliches Einverständnis zur geplanten Übertragung von Gesellschaftsanteilen gegeben haben, unter der Bedingung, dass die Übertragung innerhalb von drei Monaten ab der Genehmigung erfolgt.

Alle in diesem Artikel vorgesehenen Mitteilungen können, ausser per Einschreibebrief, auch durch Gerichtsvollzieher oder gegen Empfangsbestätigung erfolgen.

#### **Art. 12. Rückkauf von Gesellschaftsanteilen.**

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Gesellschaftsanteile gemäss den Bestimmungen des Gesetzes zurückkaufen.

#### **Art. 13. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.**

Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

#### **Art. 14. Verwaltung.**

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch einen Beschluß des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem, welche die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder festsetzt, für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren ernannt, wobei die Verwaltungsratsmitglieder im Amt bleiben bis zur Wahl ihrer Nachfolger. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können nach Ablauf ihres Mandats wiedergewählt werden. Sie können mit oder ohne Grund durch einen Beschluß des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, je nach dem abberufen werden.

#### **Art. 15. Verwaltungsratssitzungen.**

Der Verwaltungsrat ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat kann einen Sekretär der Gesellschaft welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss ernennen, welcher für das Erstellen der Verwaltungsratssitzungsprotokolle oder der Gesellschafterversammlungssitzungsprotokolle verantwortlich ist.

Sitzungen des Verwaltungsrats werden durch den Vorsitzenden einberufen. Sitzungen des Verwaltungsrats müssen auf Anfrage von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats einberufen werden.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz bei sämtlichen Verwaltungsratssitzungen und Gesellschafterversammlungen, falls es solche gibt. In seiner Abwesenheit ernennt der Verwaltungsrat ein anderes Verwaltungsratsmitglied und die Gesellschafterversammlung ernennt eine andere Person als Vorsitzenden auf Zeit durch Beschluss der Mehrheit der Personen welche dieser Sitzung beiwohnen oder dort vertreten sind.

Ausser in Notfällen, werden Sitzungen des Verwaltungsrates mit einer Woche Vorankündigung einberufen. Ein solches Einberufungsschreiben enthält Ort und Zeit der Versammlung sowie die Tagesordnung und die Natur der zu treffenden Beschlüsse.

Sitzungen können ohne vorherige Einberufung abgehalten werden, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder der Sitzung beiwohnen oder dort vertreten sind oder wenn alle Verwaltungsratsmitglieder welche der Sitzung nicht beiwohnen oder dort nicht vertreten sind auf eine Einberufung schriftlich, per Fax oder Telegramm, verzichtet haben. Keine Einberufung ist erforderlich für Sitzungen welche an Orten und Zeitpunkten abgehalten werden, welche in einem vorherig zugestimmten Programm festgehalten wurden.

Jede Verwaltungsratsitzung findet in Luxemburg oder an jedem anderen von Zeit zu Zeit durch den Verwaltungsrat festgehaltenen Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Verwaltungsratssitzung teilnehmen indem er einem anderen Mitglied durch Brief, Telegramm oder Fax Vollmacht zur Vertretung in seinem Namen erteilt.

Ein Quorum des Verwaltungsrates ist nur gegeben wenn eine Mehrzahl der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse werden durch Stimmenmehrzahl der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

In Notfällen sind schriftliche Beschlüsse, die von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet sind, ebenso wirksam und gültig als ob sie während einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefaßt worden wären. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Beschlusses erfolgen.

#### **Art. 16. Sitzungsprotokolle.**

Das Sitzungsprotokoll eines Verwaltungsrats wird von dem Vorsitzenden des Verwaltungsrats unterzeichnet. Vollmachten bleiben beigefügt.

Kopien oder Auszüge davon, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch den Vorsitzenden oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

#### **Art. 17. Befugnisse des Verwaltungsrates.**

Der Verwaltungsrat ist mit den weitreichendsten Befugnissen ausgestattet (ausser jenen welche ausdrücklich durch Gesetz dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung, je nach dem, vorbehalten sind), um jedwede Handlung welche für die Ausführung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dienlich ist auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz ausdrücklich dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

#### **Art. 18. Übertragung von Befugnissen.**

Der Verwaltungsrat kann einzelne Befugnisse, ständige oder zeitweilige Befugnisse an andere Personen oder Vertreter übertragen.

#### **Art. 19. Vertretung der Gesellschaft.**

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtsverbindlich verpflichtet.

#### **Art. 20. Rechtsstreitigkeiten.**

Rechtsstreitigkeiten, welche die Gesellschaft entweder als Kläger oder als Beklagte betreffen, werden im Namen der Gesellschaft durch den Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder das speziell hiermit beauftragte Mitglied, abgewickelt.

#### **Art. 21. Gesellschafterversammlung.**

21.1. Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so übt letzterer die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus. Artikel 194 bis 196 und Artikel 199 des Gesetzes vom 10. August 1915, finden in diesem Fall keine Anwendung.

21.2. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefaßt oder durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch den Verwaltungsrat per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird. Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen von dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses ab schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

#### **Art. 22. Beschlüsse.**

Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters oder die der Gesellschafterversammlung werden schriftlich niedergelegt, in einem Register abgeheftet und von dem Verwaltungsrat am Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt. Die Abstimmung durch die Gesellschafter und die Vollmachten werden den Protokollen beigefügt.

#### **Art. 23. Geschäftsjahr.**

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

#### **Art. 24. Bilanz.**

Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember werden die Bücher geschlossen und der Verwaltungsrat erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem, zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht, Dokumente hinsichtlich des Jahresabschlusses während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Gesellschafterversammlung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

**Art. 25. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen.**

Der Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug von allgemeinen Unkosten, Abschreibungen und Rückstellungen stellt den Reingewinn des Geschäftsjahres dar.

Fünf Prozent (5%) des Reingewinns werden abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zu gewiesen, die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der verbleibende Gewinn (der «Gewinn») wird ausgeschüttet, gemäß eines Beschlusses des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, je nach dem.

**Art. 26. Auflösung, Liquidation.**

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler, die Gesellschafter sein können oder nicht und der/die durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Entschädigung des/der Abwickler(s) festlegt.

**Art. 27. Auffangklausel.**

Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen oder berechnet werden, wird auf sechzig tausend Luxemburger Franken geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende um 19.00 Uhr die Generalversammlung für geschlossen.

Der Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt, daß die vorliegende Urkunde auf Verlangen des Komparenten auf Englisch verfaßt wurde, deren eine deutsche Übersetzung folgt. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung hat die englische Version Vorrang.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Loesch, A.I. Kurz, M. Hansen, J.J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 27. Dezember 2000, Band 855, Blatt 66, Feld 9. – Erhalten 500 Franken.

*Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 11. Januar 2001.

J.-J. Wagner.

(06485/239/580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**TRILERO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 43.747.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société anonyme DESCORBIS S.A., tenue en date du 16 novembre 2000 à 11.00 heures précises au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de la société MTC GENERAL TRUST COMPANY S.A., de sa fonction de commissaire aux comptes en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000 et décide de nommer la société GENERAL TRUST COMPANY (G.T.C») S.C., avec le siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2000. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*L'agent domiciliaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06555/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**IQ HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 67.733.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

\* Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06486/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**OMNILOGIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: 500.000 LUF.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 57.337.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2000*

Les associés présents ou représentés:

* Mlle Oxana Toptchieva, St Petersburg, Russie est représentée par M. Guy Rozet, dûment mandaté.	320 parts
* M. Jean-Pierre Attias, 5, rue de Bretagne, Longwy, France présent. ....	90 parts
* M. Guy Rozet, 9, rue Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg présent. ....	90 parts

a été décidé ce qui suit:

*Première résolution*

Mlle Oxana Toptchieva cède la totalité de ses parts à deux nouveaux associés.

*Deuxième résolution*

M. Jean-Pierre Attias cède 70 parts sur les 90 qu'il possède.

*Troisième résolution*

M. Guy Rozet conserve la totalité de ses 90 parts

*Quatrième résolution*

Le capital social reste fixé à la somme de 500.000 francs, constitué de 500 parts de 1.000,- francs.

*Cinquième résolution*

La répartition des parts sociales à compter de ce jour, est la suivante:

* M. Jean-Pierre Attias possède . . . . .	20 parts
* M. Guy Rozet possède. . . . .	90 parts
* M. Michel Barbier-Lambert, 16bis, rue Mayet Paris, France possède. . . . .	90 parts
* M. Ghali Benzerfa, 137, boulevard Krim Belkacem Alger, Algérie possède. . . . .	300 parts
Totalisant: . . . . .	500 parts

Les cessions précitées et la répartition nouvelle, ont l'agrément de l'assemblée générale.

*Sixième résolution*

M. Guy Rozet est maintenu en qualité de gérant unique.

Il exercera ses fonctions conformément aux statuts et aux précédentes dispositions.

*Septième résolution*

L'assemblée générale délègue tous les pouvoirs au porteur d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

O. Toptchieva / J.-P. Attias / G. Rozet / G. Benzerfa / M. Barbier-Lambert

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06511/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.



**NAVAL YACHTING SYSTEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8391 Nospelt, 8, rue des Fleurs.  
R. C. Luxembourg B 18.205.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 547, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

(06505/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**NAVAL YACHTING SYSTEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8391 Nospelt, 8, rue des Fleurs.  
R. C. Luxembourg B 18.205.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1999, vol. 547, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

(06504/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**MY-FAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 55.668.

L'an deux mille, le cinq décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MY-FAL, ayant son siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 523 du 16 octobre 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.668.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Sauer, Directeur de société, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Mehly-Baraton, employée privée, demeurant à Saeul.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Uschi Lies, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur Guy Sauer, préqualifié, agit aux présentes en vertu d'une procuration générale annexée à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 août 2000, enregistré à Redange le 29 août 2000, volume 399, folio 85, case 10.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui sont toutes votées à l'unanimité:

*Première résolution*

Le siège de la société est transféré à L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

En conséquence, l'article deux des statuts est modifié comme suit:

«Le siège de la société est établi à Grevenmacher.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de son mandat au commissaire aux comptes et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société ACCOUNT DATA EUROPE S.A. avec siège à L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs sortants.

Sont élus membre du conseil d'administration, pour une durée de six ans:

1/ Monsieur Guy Sauer, directeur de sociétés, demeurant à Grevenmacher, président,

2/ Madame Janette Clemens-Davalos, employée privée, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 18A, rue des Bâteliers, membre,

3/ Madame Ivone Semedo, employée privée, demeurant à Grevenmacher, membre.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Président, sinon par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15h30.

Dont acte, fait et passé à Redange, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Sauer, V. Mehly-Baraton, U. Lies, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 14 décembre 2000, vol. 400, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): R. Schaack.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C.

Redange, le 16 janvier 2001.

C. Mines.

(06499/225/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**MY-FAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 55.668.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2000, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 16 janvier 2001.

C. Mines.

(06500/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**NETBAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 40A, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 77.105.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2001*

L'an deux mille un, le dix-huit janvier.

Les associés de la société à responsabilité limitée NETBAY, S.à r.l. avec siège social à L-1251 Luxembourg, 40A, avenue du Bois, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 77.105;

- Madame Mona Gianchandani-Advani, gérante de société, demeurant à L-8030 Strassen, 124A, rue du Kiem;

- Madame Preeti Kotwani-Khitri, styliste, demeurant à L-1251 Luxembourg, 40A, avenue du Bois,

ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à deux.

Sont nommés gérantes pour une durée indéterminée:

1. Madame Mona Gianchandani-Advani, gérante technique, prénommée, quarante parts sociales . . . . . 40

2. Madame Preeti Kotwani-Khitri, gérante administrative, prénommée, soixante parts sociales . . . . . 60

Total des parts: cent parts sociales . . . . . 100

Le cédant reconnaît avoir reçu le prix convenu de la part de Madame Preeti Kotwani-Khitri, prénommée, avant la passation des présentes et dont quittance.

M. Gianchandani-Advani / P. Kotwani-Khitri

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06506/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**DIANA , S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 60, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2001, vol. 318, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signature.

(06529/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**OBERHEIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 47.928.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 2000 à Luxembourg*

*4<sup>e</sup> résolution*

L'assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Edmond Ries et Marc Lamesch de leur poste d'administrateurs de la société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*5<sup>e</sup> résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de M. Edmond Ries, M. Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant au 121, route d'Arlon L-1150 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale de 2005.

*6<sup>e</sup> résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de M. Marc Lamesch, M. Etienne Gillet, employé privé, demeurant au 3B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale de 2005.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06510/643/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**PRIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.  
R. C. Luxembourg B 25.955.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

A. Kayser  
Président du Conseil d'Administration

(06513/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 900.000,-.**

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 45.614.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 44, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Signature.

(06539/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 900.000,-.**

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 45.614.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 44, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Signature.

(06538/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**PRIVATE TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 35.136.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société réuni au siège social de la société en date du 10 novembre 2000*

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat,

\* Monsieur Pierre Weydert, employé privé, demeurant à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité et de

\* Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à L-3576 Kayl, 133, rue de Schiffflange  
aux fonctions de directeur général de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06514/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**PRODIBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 3.712.

## DISSOLUTION

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PRODIBA S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 3.712

constituée par acte de Maître Charles Mersch, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 avril 1945, publié au Mémorial C numéro 5 du 14 juillet 1945.

Les statuts ont été modifiés par:

- acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> juillet 1969, publié au Mémorial C numéro 183 du 29 octobre 1969;
- acte sous seing privé en date du 17 janvier 1970, publié au Mémorial C numéro 78 du 11 mai 1970;
- acte de Maître Lucien Schuman, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 5 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 67 du 17 mars 1989,
- acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 23 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 407 du 24 octobre 1991,
- acte de Maître Jacques Delvaux, notaire, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 488 du 24 novembre 1994.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 avril 2000 publié au Mémorial C numéro 592 du 18 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine Seck, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Odette Delfosse-Magard, employée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Noël, employé, demeurant à Halanzy.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Rapport du commissaire à la liquidation.
- Décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire.
- Clôture de la liquidation.
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Seck, O. Delfosse-Magard, P. Noël, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2000, vol. 864, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2001.

B. Moutrier.

(06515/272/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**RESTAURANT PEPE BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2265 Luxembourg-Hollerich, 35, rue de la Toison d'Or.

R. C. Luxembourg B 78.161.

Le soussigné, Altomare Francesco, né le 3 octobre 1952 et domicilié au 38, rue Jules Fischer à L-1522 Bonnevoie, affirme par la présente gérer la société RESTAURANT PEPE BAR, S.à r.l., comme gérant technique et ce depuis l'ouverture du restaurant le 1<sup>er</sup> décembre 2000.

La présente, sincère et exacte, est établie à Luxembourg/Hollerich le 13 janvier 2001.

F. Altomare

*Gérant technique*

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06518/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**SEA WONDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.732.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société anonyme SEA WONDER S.A., le 7 décembre 2000*

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société anonyme SEA WONDER S.A., que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle 55, boulevard de la Pétrusse à L- 2320 Luxembourg au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme,

Pour publication et réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06530/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**RIVERSTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 20.221.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Pour RIVERSTONE S.A.

Signature

Un mandataire

(06525/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**RIVERSTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 20.221.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Pour RIVERSTONE S.A.

Signature

Un mandataire

(06524/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**RIVERSTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 20.221.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Pour RIVERSTONE S.A.

Signature

Un mandataire

(06523/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**RIVERSTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 20.221.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Pour RIVERSTONE S.A.

Signature

Un mandataire

(06522/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**RIVERSTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 20.221.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2000*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats d'Administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.A., venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

Pour RIVERSTONE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06526/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**SERRANO S.A., Société Anonyme,  
(anc. SERRANO HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.094.

L'an deux mille, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERRANO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 février 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 235 du 21 mai 1993, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 21 avril 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 334 du 21 juillet 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Cahuzac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'objet social du statut de holding 1929 au statut de SOPARFI.

2. Changement de la dénomination de la société en SERRANO S.A.

3. Suppression de la valeur nominale des actions.

4. Conversion avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, de la monnaie d'expression du capital social de francs français en euro.

5. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de six cent quarante-sept mille neuf cent soixante-trois virgule vingt-quatre euros (647.963,24 EUR) pour le porter de son montant converti à sept cent soixante-deux mille trois cents euros (762.300,- EUR) par l'émission de soixante-cinq mille deux cent trente (65.230) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social du statut de holding 1929 au statut de SOPARFI de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en SERRANO S.A. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SERRANO S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, la monnaie d'expression du capital social de francs français (FRF) en euro (EUR) au cours de change de 6,55957 FRF pour 1 EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs français (FRF) en euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à cent quatorze mille trois cent trente-six virgule soixante-seize euros (114.336,76 EUR) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent quarante-sept mille neuf cent soixante-trois virgule vingt-quatre euros (647.963,24 EUR) pour le porter de son montant converti à sept cent soixante-deux mille trois cents euros (762.300,- EUR) par l'émission de soixante-cinq mille deux cent trente (65.230) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - libération*

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

ici représentée par Mademoiselle Elise Lethuillier, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2000,

laquelle société déclare souscrire les soixante-cinq mille deux cent trente (65.230) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de six cent quarante-sept mille neuf cent soixante-trois virgule vingt-quatre euros (647.963,24 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

*Sixième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à sept cent soixante-deux mille trois cents euros (762.300,- EUR) représenté par soixante-douze mille sept cent trente (72.730) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi. »

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de six cent quarante-sept mille neuf cent soixante-trois virgule vingt-quatre euros (647.963,24 EUR) est évalué à vingt-six millions cent trente-huit mille sept cent soixante-douze francs luxembourgeois (26.138.772,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ trois cent trente mille francs luxembourgeois (330.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, C. Cahuzac, E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 74, case 3. – Reçu 261.388 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 janvier 2001.

G. Lecuit.

(06531/220/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.



**SERRANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 janvier 2001.

G. Lecuit.

(06532/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**SIW IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.585.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(06533/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**LES TOURNESOLS, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean-Pierre Michels.

**STATUTS**

Entre les soussignés et tous ceux qui adhéreront par la suite aux présents statuts est créée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et les dispositions de la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit.

**I - Dénomination****Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Sous la dénomination LES TOURNESOLS, a.s.b.l., il est formé une association sans but lucratif à vocation culturelle et artistique, régie par les présents statuts et par la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Au sens des présents statuts, le terme «association» désigne LES TOURNESOLS, et l'expression «loi» la loi visée ci-dessus.

**II - Siège, Durée, Objet****Art. 2. Siège.**

Le siège de l'association est établi à Esch-sur-Alzette L-4243, 40, rue Jean-Pierre Michels.

**Art. 3. Durée.**

La durée de l'association est illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale et conformément aux dispositions de la loi.

**Art. 4. Objet.**

L'association a pour objet de promouvoir, de développer et de favoriser la connaissance et la pratique de la danse contemporaine auprès de tous publics.

L'association ayant une vocation essentiellement culturelle et artistique n'a pas de but lucratif.

**III - Membres de l'association****Art. 5. Nombre.**

Le nombre des associés est illimité, mais il ne peut être inférieur à trois.

**Art. 6. Catégories de membres.**

L'association se compose de

- a) membres actifs
- b) membres d'honneur.

Seront réputés membres de l'association toutes les personnes dont les noms se trouvent sur la liste des membres de l'association déposée au greffe du tribunal civil. Les premiers membres de l'association sont les signataires du présent acte.

**Art. 7. Membres actifs.**

Peut devenir membre actif toute personne physique ou morale qui s'engage à respecter les présents statuts.

**Art. 8. Membres d'honneur.**

Le conseil d'administration peut nommer, à la majorité absolue des membres qui le composent, membre d'honneur toute personne physique ou morale qui a rendu des services à l'association. Les membres d'honneur ne prennent part ni au vote ni à l'administration.

**Art. 9. Cotisations.**

L'assemblée générale fixe les cotisations annuelles, dont le taux ne peut excéder 5.000 francs luxembourgeois.

**Art. 10. Démission, exclusion.**

Les membres de l'association peuvent démissionner par lettre simple adressée au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, le membre de l'association qui ne s'acquitte pas de sa cotisation annuelle au plus tard à la date de l'assemblée générale ordinaire de l'année suivant celle où il était tenu d'acquitter sa cotisation. L'exclusion est prononcée par le conseil d'administration.

**IV - Administration & Surveillance****Art. 11. Composition du conseil d'administration.**

L'association est administrée par un conseil d'administration dont le nombre de membres ne peut être inférieur à trois, ni supérieur à dix. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents ou représentés pour une durée de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le mandat d'administrateur prend fin en cas de décès, de démission volontaire, de révocation par l'assemblée générale ou d'exclusion comme membre de l'association. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, ou si le nombre des candidats est inférieur au seuil statutaire, le conseil est autorisé à compléter ce nombre par cooptation, sous bénéfice de faire ratifier cette décision par la prochaine assemblée générale.

**Art. 12. Répartition des charges.**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau composé d'un président, le cas échéant, d'un vice-président, d'un secrétaire et, le cas échéant, d'un secrétaire-adjoint, et d'un trésorier, voire, le cas échéant, d'un trésorier adjoint.

**Art. 13. Délibérations.**

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du secrétaire à la demande du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il est présidé par le président, ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Il ne peut statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Sauf si les présents statuts prévoient un autre mode, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ayant exprimé leur opinion, la voix du président ou de son remplaçant étant prépondérante en cas de partage des voix.

Les décisions sont consignées dans les procès-verbaux signés par le président et le secrétaire et inscrits dans un registre spécial.

**Art. 14. Pouvoirs.**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil.

Vis-à-vis des tiers l'association est engagée par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration, dont obligatoirement celle du président ou du trésorier.

**Art. 15. Commissaires aux comptes.**

Les opérations de l'association sont contrôlées par un collège de commissaires composé de deux membres, choisis parmi les associés actifs non membres du conseil d'administration et élus par l'assemblée générale pour un terme de deux ans. Le mandat est rééligible.

Les commissaires sont chargés de vérifier les comptes annuels ainsi que la régularité des opérations financières effectuées.

**Art. 16. Nature des fonctions.**

Les fonctions d'administrateur et de commissaire s'exercent à titre honorifique.

**V - Assemblée générale****Art. 17. Généralités.**

L'assemblée générale a tous les pouvoirs définis aux articles 4 et 12 de la loi.

Les convocations aux assemblées générales se font selon les dispositions des articles 5 et 6 de la loi.

Elles contiendront l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixe la date de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour de laquelle doit être portée, conformément au deuxième alinéa de l'article 13 de la loi sur la matière, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice.

L'assemblée générale peut se réunir extraordinairement chaque fois que l'intérêt social l'exige ou qu'un tiers de ses membres en fait la demande.

Sans préjudice des dispositions spéciales afférentes de la loi, les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres.

**Art. 18. Présidence.**

Les assemblées générales sont présidées par le président de l'association, ou, à défaut, selon les dispositions de l'article 13 ci-dessus.

**Art. 19. Quorum - Majorité.**

Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et celle-ci est valablement constituée et peut valablement délibérer quel que soit le nombre des associés présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, les abstentions n'étant pas prises en compte, sauf dans les cas prévus aux articles 20 et 21 ci-après.

**Art. 20. Modification des statuts.**

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de la réunion est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des associés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des votants.

Si les deux tiers des associés ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des associés présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 21. Dissolution.**

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 22. Procès-verbaux.**

Les procès-verbaux des assemblées générales sont dressés par le secrétaire. Ils sont signés par celui qui a présidé l'assemblée, par le secrétaire et par les membres du conseil d'administration présents à l'assemblée générale. Ils sont inscrits dans un registre spécial.

**VI - Budget & Comptes****Art. 23. Année sociale.**

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de l'année. Le premier exercice comprend la période commençant à courir à dater du jour de la signature des présents statuts jusqu'au trente et un décembre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

**Art. 24. Comptes - Budgets.**

Le conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation générale de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le projet de budget du prochain exercice.

**VII - Dissolution, Liquidation, Affectation des bénéfices****Art. 25. Affectation des biens.**

Dans tous les cas de dissolution, à quelque moment et pour quelque cause que ce soit, les biens de l'association, après acquittement du passif, seront remis à une oeuvre charitable.

**VIII - Ressources financières****Art. 26. Recettes.**

Les recettes de l'association comportent notamment

- a) les cotisations, subsides et subventions qui pourront lui être consentis,
- b) tout autre revenu lui revenant dans le cadre de la réalisation de son objet.

1) *Composition du Conseil d'Administration*  
*Répartition des charges*  
 (révision du 13 juillet 2000)

Lambert Schlechter, Luxembourgeois, Président, 27, rue de la Sûre, L-9161 Ingeldorf  
 Guy Wagner, Luxembourgeois, Vice-Président, 19, rue de l'Ecole, L-6235 Beidweiler  
 Damaris Pletschette, Luxembourgeoise, Secrétaire, 4, Mille wee, L-7653 Heffingen  
 Michel Hermes, Luxembourgeois, Trésorier, 4, Mille wee, L-7653 Heffingen  
 Danielle Cecchetto-Weis, Luxembourgeoise, Membre, 21, rue Aloyse Kayser, L-3852 Schifflange  
 Martine Loguercio-Bressler, Luxembourgeoise, Membre, 5, rue Wangert, L-6961 Senningen  
 Olga Schmitt-Cardoso, Luxembourgeoise, Membre, 68, roue de Mondorf, L-3260 Bettembourg  
 Doris Schneider-Peter, Française, Membre, 40, rue de Bettembourg, L-3333 Hellange  
 Evelyne Wanderscheid, Luxembourgeoise, Membre, 23, rue Louis Petit, L-4278 Esch-sur-Alzette

2) *Cotisations*

La cotisation a été fixée à 500,- Francs luxembourgeois au titre de l'année 1997.

3) *Siège*

Le siège de l'association est établi à:

L - 4243 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean-Pierre Michels.

L. Schlechter / D. Pletschette

*Président / Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000.

(58616/999/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2000.

**SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS AUTOCARS EMILE FRISCH, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1522 Luxembourg-Bonnevoie, 5, rue Jules Fischer.

L'an deux mille, le six décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Emile Frisch, retraité, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Joseph Frisch, chauffeur, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Monsieur Guy Frisch, mécanicien, demeurant à Luxembourg.
- 4.- Monsieur Jean-Claude Frisch, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS AUTOCARS EMILE FRISCH, S.à.r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé, en date du 16 novembre 1970, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 27 du 26 février 1971.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 995 du 24 décembre 1999.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Frisch, J. Frisch, G. Frisch, J-C. Frisch, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2000, vol. 416, fol. 15, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2000.

E. Schroeder.

(06534/228/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS AUTOCARS EMILE FRISCH, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1522 Luxembourg-Bonnevoie, 5, rue Jules Fischer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2001.

E. Schroeder.

(06535/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**SCI DUE DONNE, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.249.

*Extrait du procès-verbal de la décision collective des associés du 3 janvier 2001*

Il résulte de la décision collective des associés de la Société Civile Immobilière SCI DUE DONNE, prise le 3 janvier 2001, que:

1. Décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje en tant que gérant, en date du 3 janvier 2001, et de lui donner décharge pleine et entière pour la durée de son mandat se terminant le 3 janvier 2001.

2. Décision a été prise de nommer M. Michael Wittmann, demeurant à Waldbredimus, gérant de la société avec effet au 3 janvier 2001. Le nouveau gérant a été nommé pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Le gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06540/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**SOCOMEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 11.010.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 décembre 2000*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs de 3 à 4.

L'assemblée générale a décidé d'élire Monsieur Ernst Wickihalder, administrateur de sociétés, demeurant à Badenerstrasse, Bülach, Switzerland en tant qu'administrateur de la société pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuelles au 31 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCOMEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06541/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**STEEL & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 41.801.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(06544/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**TECHNOLOGUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8229 Mamer, 35, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 26.058.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 16 janvier 2001, vol. 136, fol. 91, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signature.

(06548/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**EXPERTS ET PATRIMOINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

**STATUTS**

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme EUROFORTUNE S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Fabio Pezzera, administrateur de sociétés, demeurant 41, rue de l'Étang Neuf à F-91410 Angervilliers,

2) La société anonyme GRAHAM TURNER S.A. avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EXPERTS ET PATRIMOINE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant, ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt et un du mois de juin de chaque année à neuf heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

*Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société anonyme EUROFORTUNE S.A., préqualifiée, une action .....	1
2) La société anonyme GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, trente actions .....	30
Total: trente et une actions .....	31

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq (25%) pour cent, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante (7.750) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, elles ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) EUROFORTUNE S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
  - b) GRAHAM TURNER S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
  - c) Monsieur Fabio Pezzera, administrateur de sociétés, demeurant à F-91410 Angervilliers, 41, rue de l'Etang Neuf.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
GRAHAM TURNER S.A., avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la société est fixé à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Les membres du Conseil d'Administration, tous présents ou représentés, se sont réunis et ont appelé GRAHAM TURNER S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: F. Pezzera, A.S. Garros, A. Schwachtgen,

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 127S, fol. 99, case 7. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

M. Weinandy.

**TP MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.  
R. C. Luxembourg B 62.998.

Il résulte de la résolution du conseil d'administration du 11 janvier 2001, que:  
Madame Janine Martin, demeurant à Opont, a été nommée à la fonction d'administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.  
Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la modification de l'inscription au registre aux firmes et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

J. Martin

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06550/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 35.475.

*Cessation de domiciliation*

La domiciliation de la société TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme, R.C. Luxembourg B 35.475 a cessé.  
Cette cessation de domiciliation prend effet à compter de la date de dépôt auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de la lettre de dénonciation du siège social de cette société.

Le 30 décembre 2000.

*Pour Private Trust S.A.*

*L'agent domiciliaire*

P. Weydert / M.-J. Jäne

*Manager / Manager*

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06551/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**TREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 77.677.

In the year two thousand, on the twenty-second day of December.  
Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, residing in Luxembourg,  
acting in his capacity as a special proxyholder of the Board of Directors of the société anonyme holding TREK HOLDING S.A., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R. C. Luxembourg, section B number 77.677, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary on August 31, 2000, not yet published in the Mémorial C.

By virtue of the authority conferred on him by the resolutions of the Board of Directors, adopted at its meeting held on December 12, 2000; a certified copy of the minutes of that meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed capital of the prementioned Company is presently set at two million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 2,500,000.-) consisting of twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share, all fully paid up.

II.- That pursuant to Article five of the Articles of Association, the authorised capital is set at one hundred million Icelandic Krona (ISK 100,000,000.-) consisting of one million (1,000,000) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

III.- That pursuant to the same Article five of the Articles of Association, the Board of Directors has been authorised to increase the capital of the Company and to amend Article five of the Articles of the Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the Board of Directors, in his meeting held on December 12, 2000, and in accordance with the Authorities conferred on it pursuant to Article five of the Articles of Association, has increased the subscribed corporate capital by the amount of three hundred and ninety thousand Icelandic Krona (ISK 390,000.-) so as to raise the subscribed capital



from his present amount of two million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 2,500,000.-) up to two million eight hundred and ninety thousand Icelandic Krona (ISK 2,890,000.-) by the creation and issue of three thousand nine hundred (3,900) new shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) each, issued with a share premium of six thousand four hundred and thirty-nine point four hundred and eighty-seven Icelandic Krona (ISK 6,439.487) each, having the same rights and privileges as the already existing shares.

V.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article 5 of the Articles of Association, the Board of Directors has waived the preferential right of the minor shareholder to subscribe, and has accepted the subscription of the total three thousand nine hundred (3,900) new shares, the major shareholder the company WAVERTON GROUP LIMITED, having its principal office in PO Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

VI.- That these three thousand nine hundred (3,900) new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber, and fully paid up by contribution in cash, as was certified to the undersigned notary by the presentation of the supporting documents for the relevant subscription and payment.

The total share premium amount of twenty-five million one hundred and fourteen thousand Icelandic Krona (ISK 25,114,000.-) is to be allocated entirely to a specific share premium amount.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed capital, paragraph 1 of article five (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital is set at two million eight hundred and ninety thousand Icelandic Krona (ISK 2,890,000.-) divided into twenty-eight thousand nine hundred (28,900) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) each.»

#### *Valuation*

For the purpose of registration, the before mentioned capital increase in the amount of three hundred and ninety thousand Icelandic Krona (ISK 390,000.-) and the total amount of the paid in share premium in the amount of twenty-five million one hundred and fourteen thousand Icelandic Krona (ISK 25,114,000.-) are valued together at thirteen million one hundred forty-nine thousand eight hundred sixty-two Luxembourg Francs (LUF 13.149.862.-)

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two hundred and ten thousand Luxembourg Francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French Translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding TREK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R. C. Luxembourg, section B numéro 77.677, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 31 août 2000, non encore publié au Mémorial, (la «Société»).

En vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 12 décembre 2000; une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à deux millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 2.500.000.-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions, d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100.-) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent millions de couronnes islandaises (ISK 100.000.000.-) divisé en un million (1.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100) par action.

III.- Qu'en vertu du même article cinq des statuts de la Société, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital et de modifier l'article cinq de manière refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 12 décembre 2000, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix mille couronnes islandaises (ISK 390.000.-) en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel de deux millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 2.500.000.-) à un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille couronnes islandaises (ISK 2.890.000.-) par la création de l'émission de trois mille neuf cents (3.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100.-) chacune, assorties d'une prime d'émission de six

mille quatre cent trente-neuf virgule quatre cent quatre-vingt-sept couronnes islandaises (ISK 6.439,487) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription de l'actionnaire minoritaire et a accepté la souscription de la totalité des trois mille neuf cents (3.900) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire de la société WAVERTON GROUP LIMITED, ayant son siège social à PO Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

VI.- Que les trois mille neuf cents (3.900) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur susnommé, et libérées intégralement par des versements en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

Le montant intégral de la prime d'émission de vingt-cinq millions cent quatorze mille couronnes islandaises (ISK 25.114.000,-) est à transférer à un compte spécial prime d'émission.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille couronnes islandaises (ISK 2.890.000,-) divisé en vingt-huit mille neuf cents (28.900) actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune.»

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social précitée à hauteur de trois cent quatre-vingt-dix mille couronnes islandaises (ISK 390.000,-) et le montant total de la prime d'émission de vingt-cinq millions cent quatorze mille couronnes islandaises (ISK 25.114.000,-) sont évaluées ensemble à treize millions cent quarante-neuf mille huit cent soixante-deux francs luxembourgeois (LUF 13.149.862,-)

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de deux cent dix mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivant d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. J. Hilmarsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2001, vol. 855, fol. 75, case 2. – Reçu 131.499 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(06553/239/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

#### **TREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(06554/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

#### **ORION TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale, en date du 31 mai 2001, le Tribunal a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société et a mis les frais à charge de la masse.

*Pour la société en liquidation*

M<sup>e</sup> M. Schiltz

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50396/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2001.

**TRANS CONTAINER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 17.811.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 45, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2000*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2001:

- Monsieur Gerald T. Ratz, Kaufmann, demeurant à Bâle (Suisse), Président
- Monsieur Peter C. Baer, Kaufmann, demeurant à Bâle (Suisse)
- Mme Jolana Ratz-Smolinska, demeurant à Bâle (Suisse).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2001:

- Monsieur Claude Pfiffner, Buchhalterkontroller, demeurant à Gelterkinden (Suisse)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(06552/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**USANTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 44.388.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 octobre 2000*

Le domicile de la société sera transféré au :

5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour USANTAR S.A.

G. Codoni / B. Donati

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06556/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**VALLEY PARK, Société Anonyme.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.  
R. C. Luxembourg B 72.460.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire  
tenue extraordinairement en date du 14 novembre 2000*

L'assemblée prend acte de la décision de l'administrateur Monsieur Marc Giorgetti de ne pas demander le renouvellement de son mandat et le remercie pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Monsieur Camille Rommelfanger.

Le mandat des administrateurs expire lors de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire de la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06557/799/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

---

**FPH INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 18, Val Sainte Croix.

## STATUTS

L'an deux mille, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg.

2) EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg.

Tous deux sont ici représentés par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FPH INVEST S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de fusion, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

#### **Titre II.- Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### **Titre III.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

#### **Titre IV.- Année sociale, Assemblées générales**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

#### **Titre V.- Généralités**

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2001.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL S.A., prédésignée, trois mille sept cent cinquante actions . . . . .	3.750
2.- EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250
Total: cinq mille actions . . . . .	5.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans prenant cours ce jour:

- 1) M. Stefano Giuffra, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 2) M. Salvatore Corelli, administrateur de sociétés, demeurant à Audun-le-Tiche (France).
- 3) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée nomme comme commissaire pour une durée de six ans prenant cours ce jour: La société OXFORDSHIRE SERVICES LTD., ayant son siège social à Tortola (BVI).

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1370 Luxembourg, 18, Val Sainte Croix.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 127S, fol. 61, case 4. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

J. Elvinger.

(06582/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**VALORIS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.829.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société  
tenue le 13 octobre 2000 à 10.00 heures précises au siège social de la société*

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels pour une durée de six ans maximum. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2005, sans toutefois pouvoir excéder la durée de six années à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*L'Agent domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06558/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**VALORIS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.829.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 6 novembre 2000  
par voie circulaire*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Christophe Davezac au poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement M. Pierre Weydert, gérant, demeurant au 6, rue de l'Egalité, L-8319 Olm et ce avec effet immédiat. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

*L'agent domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06559/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**WPP(LUXEMBOURG) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 68.213.

In the year two thousand, on the nineteenth day of December.

Before us, notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared for an extraordinary general meeting (hereafter the «Meeting») of the shareholders of the company WPP (LUXEMBOURG), S.à.r.l, a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 68.213, incorporated by deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on January 21, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 367 of May 21, 1999, of January 24, 2000 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 304 of April 25, 2000, an a deed of the same notary dated October 4, 2000, not yet published (hereafter the «Company»):

(1) WPP GROUP PLC, having its registered office at 27 Farm Street, London W1X 6RD, United Kingdom;

hereby represented by Mr Gérald Origer, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy in private form given in London (United Kingdom), on December 18, 2000;

(2) WPP NORTH ATLANTIC Ltd, having its registered office at 27 Farm Street, London W1X 6RD, United Kingdom;

hereby represented by Mr Gérald Origer, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy in private form given in London (United Kingdom), on December 18, 2000;

(3) WPP BEANS Ltd, having its registered office at 27 Farm Street, London W1X 6RD, United Kingdom;

hereby represented by Mr Gérald Origer, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy in private form given in London (United Kingdom), on December 18, 2000;

(4) ALNERY No. 1178 Limited, having its registered office at 27 Farm Street, London W1X 6RD, United Kingdom;

hereby represented by Mr Gérald Origer, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy in private form given in London (United Kingdom), on December 18, 2000;

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the current shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that WPP GROUP PLC, WPP NORTH ATLANTIC Ltd, WPP BEANS Ltd and ALNERY No. 1178 Limited are all the shareholders of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,078,758,025.- (one billion seventy-eight million seven hundred fifty-eight thousand twenty-five United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 3,628,089,850.- (three billion six hundred twenty-eight million eighty-nine thousand eight hundred fifty US Dollars) represented by 145,123,594 (one hundred forty-five million one hundred twenty-three thousand five hundred ninety-four) shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five US Dollars) each to USD 4,706,847,875.- (four billion seven hundred six million eight hundred forty-seven thousand eight hundred seventy-five United States dollars) by way of issuance of 43,150,321 (forty-three million one hundred fifty thousand three hundred twenty-three) new shares having a nominal value of 25 USD (twenty-five US Dollars) each.

2. Subscription and payment to the share capital increase specified under 1. above and payment of an issue premium to be allocated to the premium reserve of the Company.

3. Amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Power and authority to any lawyer or employee of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY to issue and sign, to the extent required, one or several powers of attorney in the name of the Company for its representation before a notary public or any registry or public authority for the purpose of recording (i) the transfer of all its assets and liabilities from ALNERY No. 1177 Limited to the Company (ii) the Company as the new owner of the assets and liabilities formerly held by ALNERY No. 1177 Limited and to do and perform in the name of the Company anything that might be needed in this regard.

III. That the Company's shareholders have taken the following first resolution and that the current shareholders and by ALNERY No. 1177 Limited have taken all the subsequent resolutions unanimously:

*First resolution*

6. The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,078,758,025.- (one billion seventy-eight million seven hundred fifty-eight thousand twenty-five United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 3,628,089,850.- (three billion six hundred twenty-eight million eighty-nine thousand eight hundred fifty US Dollars) represented by 145,123,594 (one hundred forty-five million one hundred twenty-three thousand five hundred ninety-four) shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five US Dollars) each to USD 4,706,847,875.- (four billion seven hundred six million eight hundred forty-seven thousand eight hundred seventy-five United States dollars) by way of issuance of 43,150,321 (forty-three million one hundred fifty thousand three hundred twenty-three) new shares having a nominal value of 25 USD (twenty-five US Dollars) each and to accept their subscription and full payment as follows.

*Intervention - Subscription - Payment*

The existing shareholders declare that they do not subscribe to the increase of the share capital and approve and accept the subscription of all the new shares by ALNERY No. 1177 Limited.

Thereupon, ALNERY No. 1177 Limited, hereby represented by Mr Gérald Origer, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy in private form given in London (United Kingdom), on December 18, 2000, declares to (i) subscribe for the 43,150,321 (forty-three million one hundred fifty thousand three hundred twenty-three) new shares to be issued as per the First Resolution above, (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of all its assets and all liabilities and (iii) to pay an issue premium on the newly issued shares.

Such contribution in an aggregate amount of USD 1,078,758,044.- to be made to the Company is to be recorded at fair market value and to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 1,078,758,025.- (one billion seventy-eight million seven hundred fifty-eight thousand twenty-five United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the balance of USD 19 (nineteen United States dollars) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind is evidenced by, *inter alia*, a balance sheet of ALNERY No. 1177 Limited dated as per December 18, 2000 appended to a certificate issued by a director of the contributor, which shows that the net asset value of ALNERY No. 1177 Limited is worth at least USD 1,078,758,044.-.

It results furthermore from said certificate dated December 18, 2000 issued by Mr Christopher Sweetland, a director of ALNERY No. 1177 Limited that:

(1) all the assets and all the liabilities of ALNERY No. 1177 Limited are shown on the attached balance sheet as per December 18, 2000;

(2) based on generally accepted accountancy principles the net worth of ALNERY No. 1177 Limited per the attached balance sheet is valued at least at USD 1,078,758,044.- (one billion seventy-eight million seven hundred fifty-eight thousand forty-four United States dollars) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to WPP Limited, S.à.r.l.;

(3) all the assets and all the liabilities of ALNERY No. 1177 Limited are freely transferable to the contributor and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

(4) all formalities to transfer the legal ownership of all the assets and all the liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the directors of ALNERY No. 1177 Limited.

A copy of the above documents (as well as an agreement for the contribution of all the assets and all the liabilities of ALNERY No. 1177 Limited to the Company), after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as of now as follows:

Name of the Shareholders	Subscribed and Paid Shares
WPP GROUP PLC .....	500
WPP NORTH ATLANTIC Ltd .....	21,747,018
WPP BEANS Ltd. ....	6,075,036
ALNERY No. 1178 Ltd. ....	117,301,040
ALNERY No. 1177 Ltd. ....	43,105,321

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, Article 5.1 of the Articles of Association of the Company is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The capital is set at USD 4,706,847,875.- (four billion seven hundred six million eight hundred forty-seven thousand eight hundred seventy-five United States dollars) represented by 188,273,915 (one hundred eighty-eight million two hundred seventy-three thousand nine hundred fifteen shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five US Dollars) per share.»

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and appoints any lawyer of BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY to proceed to the required amendments in the share register of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to empower and authorise to any lawyer or employee of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY to issue and sign, to the extent required, one or several powers of attorney in the name of the Company for its representation before a notary public or any registry or public authority for the purpose of recording (i) the transfer of all its assets and liabilities from ALNERY No. 1177 Limited to the Company and (ii) the Company as the new owner of the assets and liabilities formerly held by ALNERY No. 1177 Limited and to do and perform in the name of the Company anything that might be needed in this regard.

*Estimate of costs*

Insofar as the contribution in kind consists of all assets and liabilities of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately LUF 300,000 (EUR 7,436.80).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange,

se sont réunis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après «l'Assemblée») des associés de WPP (LUXEMBOURG), S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 256 du 13 avril 1999, tel que modifié suivant actes du même notaire du 28 février 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 367 du 21 mai 1999, du 24 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 304 du 25 avril 2000 et par acte du même notaire du 4 octobre 2000, non encore publié (ci-après, la «Société»)

(5) WPP GROUP PLC, ayant son siège social au 27 Farm Street, London W1X 6RD, Royaume-Uni;

représenté par Me Gérald Origer, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration privée accordée à Londres (Royaume-Uni), le 18 décembre 2000;



(6) WPP NORTH ATLANTIC Ltd, ayant son siège social au 27 Farm Street, London W1X 6RD, Royaume-Uni; représenté par Me Gérald Origer, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration privée accordée à Londres (Royaume-Uni), le 18 décembre 2000;

(7) WPP BEANS Ltd, ayant son siège social au 27 Farm Street, London W1X 6RD, Royaume-Uni; représenté par Me Gérald Origer, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration privée accordée à Londres (Royaume-Uni), le 18 décembre 2000;

(8) ALNERY No 1178 Limited, ayant son siège social au 27 Farm Street, London W1X 6RD, Royaume-Uni; représenté par Me Gérald Origer, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration privée accordée à Londres (Royaume-Uni), le 18 décembre 2000;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des actuels associés actuels de la Société et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que l'acte.

Les parties représentées tel que décrit ci-avant ont demandé au notaire instrumentaire d'acter que:

I. WPP GROUP PLC, WPP NORTH ATLANTIC Ltd, WPP BEANS Ltd, ALNERY No 1178 Limited sont tous les associés de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1.078.758.025,- (un milliard soixante-huit millions sept cent cinquante-huit mille vingt-cinq dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 3,628,089,850 (trois milliards six cent vingt-huit millions quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante dollars américains) représenté par 145,123,594 (cent quarante cinq millions cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq dollars américains) chacune à USD 4.706.847.875,- (quatre milliards sept cent six millions huit cent quarante-sept mille huit cent soixante-quinze dollars américains) par la création et l'émission de 43.150.321 (quarante-trois millions cent-cinquante mille trois cent vingt et un) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq dollars américains) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous 1. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission qui sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y intégrer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à un avocat quel qu'il soit de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Pouvoir et autorité à un avocat ou employé quel qu'il soit de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY afin d'émettre et de signer, si nécessaire, un ou plusieurs pouvoirs au nom de la Société pour la représenter devant un notaire ou toute autorité d'enregistrement ou toute autorité publique dans le but d'enregistrer (i) le transfert de tout l'actif et le passif de ALNERY No 1177 Limited à la société et (ii) la Société comme nouveau propriétaire de l'actif et du passif autrefois détenu par ALNERY No 1177 Limited et de faire et accomplir au nom de la Société tout ce qui sera utile à ce sujet.

III. Que les associés actuels de la Société ont pris la première résolution et que les associés actuels et ALNERY No 1177 Limited ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

#### *Première résolution*

3. L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1.078.785.025,- (un milliard soixante-huit millions sept cent cinquante-huit mille vingt-cinq dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 3.628.089.850 (trois milliards six cent vingt-huit millions quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante dollars américains) représenté par 145.123.594 (cent quarante cinq millions cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq dollars américains) chacune à USD 4.706.847.875,- (quatre milliards sept cent six millions huit cent quarante-sept mille huit cent soixante-quinze dollars américains) par la création et l'émission de 43.150.321 (quarante-trois millions cent-cinquante mille trois cent vingt et un) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq dollars américains) chacune et d'accepter leur souscription et paiement intégral comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Les associés existant déclarent qu'ils ne souscrivent pas à l'augmentation de capital et approuvent et acceptent la souscription de toutes les parts sociales nouvellement émises par ALNERY No 1177 Limited.

Ainsi ALNERY No 1177 Limited, représenté par Me Gérald Origer, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration privée accordée à Londres (Royaume-Uni), le 18 décembre 2000, déclare (i) souscrire aux 43.150.321 parts sociales qui seront émises conformément à la 1<sup>ère</sup> Résolution ci-dessus, (ii) de les libérer entièrement par l'apport en nature constitué de tout son actif et passif et (iii) de payer une prime d'émission sur les parts sociales nouvellement émises.

Cet apport d'un montant global de 1.078.758.044,- à faire à la Société doit être comptabilisé à une valeur du marché et affecté comme suit:

(i) un montant de USD 1.078.758.025,- (un milliard soixante-huit millions sept cent cinquante-huit mille vingt-cinq dollars américains) est versé sur le compte capital nominal de la Société et

(ii) le solde correspondant à un montant de USD 19 (dix neuf dollars américain) est versé à la réserve de prime d'émission de la Société.

La valorisation de l'apport en nature est documentée, inter alia, par un bilan intérimaire de ALNERY No 1177 Limited daté du 18 décembre 2000, annexé à un certificat émis par un administrateur de l'apporteur et établissant une valeur

nette de l'actif et du passif d'ALNERY No 1177 Limited d'au moins USD 1.078.758.044,- (un milliard soixante-huit millions sept cent cinquante-huit mille quarante-quatre dollars américains).

Il résulte par ailleurs dudit certificat daté du 18 décembre 2000 émis par Monsieur Christopher Sweetland d' ALNERY No 1177 Limited que (citation et traduction libre):

1. tout l'actif et le passif sont mentionnés au bilan ci-joint en date du 18 décembre 2000;
2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette d' ALNERY No 1177 Limited telle que figurant au bilan est estimée à un montant d'au moins USD 1.078.758.044.- et que depuis la date dudit bilan aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à WPP LUXEMBOURG, S.à r.l.;
3. Tout l'actif et le passif sont librement transférables par l'apporteur et ne font l'objet d'aucune limitation ou d'une restriction et ne sont grevés d'aucune gage ou autre droit limitant leur transférabilité ou réduisant leur valeur.
4. Toutes les formalités de transfert de propriété juridique de l'actif et du passif apportés à la Société ont été ou seront accomplies par les administrateurs d' ALNERY No 1177 Limited.

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, devront demeurer annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Comme suite de ce qui précède, l'Assemblée décide d'acter que les associés de la Société dorénavant les entités suivantes:

Nom des Associés	Parts souscrites et libérées
WPP GROUP PLC . . . . .	500
WPP NORTH ATLANTIC Ltd . . . . .	21.747.018
WPP BEANS Ltd. . . . .	6.075.036
ALNERY No. 1178 Limited . . . . .	117.301.040
ALNERY No. 1177 Limited . . . . .	43.105.321

#### *Seconde résolution*

Il résulte de la première résolution que l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et désormais formulé comme suit:

«Le capital social est fixé à USD 4.706.847.875,- (quatre milliards sept cent six millions huit cent quarante-sept mille huit cent soixante-quinze dollars américains) représenté par 188.273.915 (cent quatre-vingt-huit millions deux cent soixante-treize mille neuf cent quinze) parts sociales de vingt cinq dollars américains (25 USD) chacune.»

#### *Troisième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y intégrer les modifications reprises ci-dessus et autorise et donne pouvoir à un avocat quel qu'il soit de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à un avocat ou employé quel qu'il soit de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY afin d'émettre et de signer, si nécessaire, un ou plusieurs pouvoirs au nom de la Société pour la représenter devant un notaire ou toute autorité d'enregistrement ou toute autorité publique dans le but d'enregistrer (i) le transfert de tout l'actif et le passif de ALNERY No 1177 Limited à la société et (ii) la Société comme nouveau propriétaire de l'actif et du passif autrefois détenu par ALNERY No 1177 Limited et de faire et accomplir au nom de la Société tout ce qui sera utile à ce sujet.

#### *Frais*

L'apport en nature représente la totalité de l'actif et du passif d'une société de l'Union Européenne et la Société se réfère à l'article 1-4 de la loi sur les apports capitaux du 29 décembre 1971, telle que modifiée, portant sur l'exonération du droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ LUF 300.000 (EUR 7.436,80).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: G. Origer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 127S, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2001.

G. Lecuit.

(06565/220/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**VALORIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.748.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société  
tenue le 13 octobre 2000 à 15.00 heures précises au siège social de la société*

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels pour une durée de six ans maximum. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2005, sans toutefois pouvoir excéder la durée de six années à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06560/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**YORITOMO HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. YORITOMO S.A.).**

Siège social: L-2367 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 35.909.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonneville,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société YORITOMO S.A., ayant son siège social à L-2367 Luxembourg 6, rue Zithe, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 1990, publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 240 du 8 juin 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jacques Delvaux, en date du 24 mai 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial C n°389 du 1<sup>er</sup> septembre 1993, et encore modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jacques Delvaux, en date du 16 décembre 1994, publié au Recueil du Mémorial C n°182 du 21 avril 1995,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 35.909.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présence de Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bour, employée privée, demeurant à Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Eric Sublon, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Composition de l'assemblée*

Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom, profession et domicile ou les raison sociale et siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun sont repris sur la liste de présence ci-annexée.

Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. Elle demeurera ci-annexée après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé du Président*

Le Président met à la disposition de l'assemblée:

- 1) les statuts
- 2) la feuille de présence
- 3) les pouvoirs donnés par les actionnaires

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. La présente assemblée a été convoquée par avis insérés en langue française au nos 880 du 12 décembre 2000 et 897 du 18 décembre 2000 du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et aux éditions du LETZEBUERGER JOURNAL parus les 9/10 décembre 2000 et 19 décembre 2000.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale de la Société en YORITOMO HOLDING S.A.
- 2) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour le mettre en conformité avec la résolution précédente.
- 3) Divers.

*Constataion de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée.

Vu que plus de 50% du capital social sont représentés à l'assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les objets à l'ordre du jour.

Le Président ouvre alors les débats; divers propos sont échangés entre les présents, puis, plus personne ne demandant la parole, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la Société en YORITOMO HOLDING S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de YORITOMO HOLDING S.A.»

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire est estimé approximativement à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stocklausen, Bour, Sublon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 127S, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 janvier 2001.

T. Metzler.

(06563/222/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**YORITOMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2367 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 35.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 janvier 2001.

T. Metzler.

(06564/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**ZINK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.694.

In the year two thousand, on the twenty-second day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Eggert J. Hilmansson, bank employee, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme holding ZINK HOLDING S.A., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, incorporated by deed of the undersigned notary signed on December 08, 2000, not yet published in the Mémorial C.

By virtue of the authority conferred on him by the resolutions of the Board of Directors, adopted at its meeting held on December 14, 2000; a certified copy of the minutes of that meeting, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed capital of the prementioned Company is presently set at five million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 5,500,000.-) consisting of fifty-five thousand (55,000) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share, all fully paid up.

II.- That pursuant to Article five of the Articles of Association, the authorised capital is set at one hundred million Icelandic Krona (ISK 100,000,000.-) consisting of one million (1,000,000) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

III.- That pursuant to the same Article five of the Articles of Association, the Board of Directors has been authorised to increase the capital of the Company and to amend Article five of the Articles of the Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the Board of Directors, in his meeting held on December 14, 2000, and in accordance with the Authorities conferred on it pursuant to Article five of the Articles of Association, has increased the subscribed corporate capital by the amount of one million two hundred and fifty thousand Icelandic Krona (ISK 1,250,000.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of five million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 5,500,000.-) up to six million seven hundred and fifty thousand Icelandic Krona (ISK 6,750,000.-) by the creation and issue of twelve thousand five hundred (12,500) new shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) each, issued with a share premium of one thousand eight hundred and sixty Icelandic Krona (ISK 1,860.-) each, having the same rights and privileges as the already existing shares.

V.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article 5 of the Articles of Association, the Board of Directors has waived the preferential right of the minor shareholder to subscribe, and has accepted the subscription of the total twelve thousand five hundred (12,500.-) new shares, the major shareholder the company WAVERTON GROUP LIMITED, having its principal office in PO Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

VI.- That these twelve thousand five hundred (12,500) new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber, and fully paid up by contribution in cash, as was certified to the undersigned notary by the presentation of the supporting documents for the relevant subscription and payment.

The total share premium amount of twenty-three million two hundred and fifty thousand Icelandic Krona (ISK 23,250,000.-) is to be allocated entirely to a specific share premium amount.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed capital, paragraph 1 of article five (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital is set at six million seven hundred and fifty thousand Icelandic Krona (ISK 6,750,000.-) divided into sixty-seven thousand five hundred (67,500) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) each.»

#### *Valuation*

For the purpose of registration, the before mentioned capital increase in the amount of one million two hundred and fifty thousand Icelandic Krona (ISK 1,250,000.-) and the total amount of the paid in share premium in the amount of twenty-three million two hundred and fifty thousand Icelandic Krona (ISK 23,250,000.-) are valued together at twelve million six hundred thirty-two thousand two hundred Luxembourg Francs (LUF 12.632.200.-)

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two hundred and ten thousand Luxembourg Francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French Translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding ZINK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C, (la «Société»).

En vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 14 décembre 2000; une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à cinq millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 5.500.000.-) divisé en cinquante-cinq mille (55.000) actions, d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100.-) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent millions de couronnes islandaises (ISK 100.000.000.-) divisé en un million (1.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100) par action.

III.- Qu'en vertu du même article cinq des statuts de la Société, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital et de modifier l'article cinq de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 14 décembre 2000, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence d'un million deux cent cinquante mille couronnes islandaises (ISK 1,250.000.-) en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel de cinq millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 5.500.000.-) à un montant de six millions sept cent cinquante mille couronnes islandaises (ISK 6.750.000.-) par la création de l'émission de douze mille cinq cents (12.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100.-) chacune, assorties d'une prime d'émission de mille huit cent soixante couronnes islandaises (ISK 1.860.-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription de l'actionnaire minoritaire et a accepté la souscription de la totalité

des douze mille cinq cents (12.500) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire de la société WAVERTON GROUP LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

VI.- Que les douze mille cinq cents (12.500) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur susnommé, et libérées intégralement par des versements en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

Le montant intégral de la prime d'émission de vingt-trois millions deux cent cinquante mille couronnes islandaises (ISK 23.250.000.-) est à transférer à un compte spécial prime d'émission.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à six millions sept cent cinquante mille couronnes islandaises (ISK 6.750.000.-) divisé en soixante-sept mille cinq cents (67.500) actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100.-) chacune.»

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social précitée à hauteur d'un million deux cent cinquante mille couronnes islandaises (ISK 1.250.000.-) et le montant total de la prime d'émission de vingt-trois millions deux cent cinquante mille couronnes islandaises (ISK 23.250.000.-) sont évalués ensemble à douze millions six cent trente-deux mille deux cents francs luxembourgeois (LUF 12.632.200.-)

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de deux cent dix mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivant d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. J. Hilmarsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2001, vol. 855, fol. 74, case 12. – Reçu 126.322 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(06566/239/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

#### **ZINK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(06567/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

#### **ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 398, route d'Esch.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique en date du 12 janvier 2001 que James Shachoy, demeurant au 10 Los Palomas, Orinda 94563 Californie, Etats-Unis, et Douglas G. Scrivner, demeurant au 1661 Page Mill Road 94304 Palo Alto, Californie, Etats-Unis ont été nommés aux fonctions de gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06623/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

**ACP II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.996.

—  
*Extrait du procès-verbal de la décision de la gérance en date du 18 janvier 2001*

Il résulte de la décision de la gérance que:

- Le siège social de la société ACP II S.C.A. est transféré du 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

*Le mandataire de la société*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06627/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**ACTECH S.A., Société Anonyme.**

—  
WHITE DEER a décidé de mettre fin, à dater de ce jour, aux relations avec ACTECH S.A. Le siège social doit être transféré en un autre lieu.

Luxembourg, le 20 novembre 2000.

Signature

*L'administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06628/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**ALCIONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 79.290.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 5 décembre 2000*

En vertu du:

- contrat de cession de parts daté du 5 décembre 2000,

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts (155) détenues dans la société, à

PaBe HOLDING S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

et

TCG GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts (155) détenues dans la société, à

PaBe HOLDING S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

*Agent domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06633/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**AN DER WEISSBAACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7376 Bofferdange, 36, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 43.535.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2001, vol. 267, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(06640/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**ALSTERKRUGCHAUSSEE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 20.262.

Il ressort d'une décision circulaire du conseil d'administration du 28 novembre 2000 que le siège social de la société a été transféré au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06635/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**ASTEROÏDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.377.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société

QUEEN'S HOLDINGS LLC

aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour ASTEROÏDE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06643/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**ALTHENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.568.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALTHENA S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(06637/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---

**ALTHENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.568.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALTHENA S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(06636/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

---